

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, no 75

MONTRÉAL, LE MERCREDI 31 MARS 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Politique et paradis artificiels

Jean Dion

Coincidence, mimétisme, ou manifestation subliminale de la solidarité ministérielle? Toujours est-il qu'en moins de 72 heures, Kim Campbell et Jean Charest ont tous deux avoué avoir fumé de la marijuana, ou du vulgaire pot, dans leur jeunesse. Les plus clairvoyants des experts n'avaient certainement pas anticipé que «l'effet Clinton» aurait d'abord cette conséquence-là au Canada...

Soyons toutefois beau joueur et précisons que le président des États-Unis ne s'est pas inhalé la maléfique substance. Alors que les deux principaux prétendants au poste de premier ministre, eux, ne se sont pas privés de s'emplit les poumons de ces volutes illicites qui, comme chacun sait, peuvent susciter des comportements fort répréhensibles.

Nul ne sait encore si l'électeur moyen aura été ému devant la candeur d'une telle confession. Nul ne sait non plus si le prochain scrutin général en sera affecté de manière notable. Mais l'observateur aux sens aiguisés par l'abstinence sait, de son côté, que bien des questions sont demeurées sans réponse.

En pleine communion, Mme Campbell et M. Charest ont-ils trippé fort, ou se sont-ils étouffés? Ont-ils eu envie de recommencer? Ont-ils recommencé? Ont-ils décidé de faire de la politique avant ou après? Ou pendant?

La chose est tellement risible qu'on s'étonnera à bon droit qu'elle ait fait les titres des médias. Serait-ce encore la faute des journalistes, en mal de copie dans une campagne sans lustre et qui, faute d'idées à rapporter, se rabattent sur d'innocentes folies d'un autre âge?

Peut-être. Mais il existe quand même plusieurs paradoxes énormes dans cette historiette qui nous fait survoler 30 ans entre la jeunesse de baby-boomers et celle des années 1990, entre le temps des fleurs et celui des épines. L'un de ces paradoxes réside dans l'apparente obligation d'avouer ces gestes privés en même temps que, devenu personnage public, on en minimise la portée.

De fait, pourquoi ni Mme Campbell ni M. Charest n'ont-ils répondu que ce n'était pas de nos affaires? Pourquoi sont-ils entrés dans le jeu? Par authentique souci de transparence? Ou parce que le fait de refuser de commenter les rendrait encore plus suspects, en vertu de l'idée qu'aucun adolescent des années 60 ou 70 n'a pu résister à la tentation de tirer un joint?

Quelle que soit la réponse, il en résulte un intéressant exercice d'outing, mais à l'envers. On met sa tête sur le billot, on admet tout de go avant que les soupçons ne pèsent trop lourd et que les questions impertinentes ne surgissent. Faute avouée est à moitié pardonnée.

Second paradoxe: ces «aveux» surviennent en plein à un moment où la marijuana fait l'objet, bien qu'encore marginalement, d'une certaine réhabilitation; selon plusieurs, ses vertus thérapeutiques seraient indéniables. Mais qui dit drogue dit crime, et M. Charest s'est opposé à sa légalisation.

D'ailleurs, aussi hardi que puisse être un ministre-candidat, il serait bien mal venu, politiquement, de prendre la chose à la légère. La plupart des pays occidentaux se targuent de livrer une lutte sans merci aux trafiquants. Hors des paradis artificiels et de la contre-culture, la drogue est devenue synonyme de vies gâchées et de déchéance.

Mais, légalité oblige, la définition reste élastique. Y a-t-il comparaison possible entre une personnalité politique ayant inhalé de la marijuana et un ministre ou un député en poste qui carbure au gin? Pourtant, des seconds, on entend rarement parler.

Troisième paradoxe, qui n'est pas le moins savoureux: le fait que les «aveux» aient surgi en début de course au leadership du Parti conservateur, pourtant traditionnel porte-voix de l'ordre et de la droiture. Des «valeurs sûres», comme on dit.

Loin de nous l'idée de suggérer que des membres d'autres partis n'ont pas déjà commis le même genre de frasques. Mais le «caucus de la famille» du PC s'est-il réuni pour discuter du passé de cette autre valeur sûre qu'est Mme Campbell, et de l'impact que pourra avoir sa déclaration intempestive sur la jeunesse du pays?

Il serait intéressant de voir si la consommation de marijuana au temps de Diefenbaker ou de Trudeau y est considérée plus grave que le patronage ou la délation de chômeurs.

Quoi qu'il en soit, les réactions des collègues et adversaires des deux candidats ont été empreintes d'une prudente sagesse. Bien d'autres qualités, défauts ou erreurs «historiques», a-t-on fait valoir, devraient servir à déterminer si une personne a les aptitudes requises pour accéder aux plus hautes fonctions de l'État.

Cette ouverture d'esprit honore ses tenants. Mais il reste que le Canada, à la traîne des États-Unis encore une fois, est pratiquement assuré que son prochain premier ministre aura déjà fumé du pot. Pourquoi ne pas en profiter pour en changer la devise? Qui prend mari, prend pays!

POLITIQUE

### La candidature de Francine Lalonde divise le PQ

PAGE A-4



CULTURE

### Cinéma: non aux technocrates

PAGE B-8

ÉCONOMIE

### La fin de Nationair demain?

PAGE A-5

## Rouleau remporte son pari

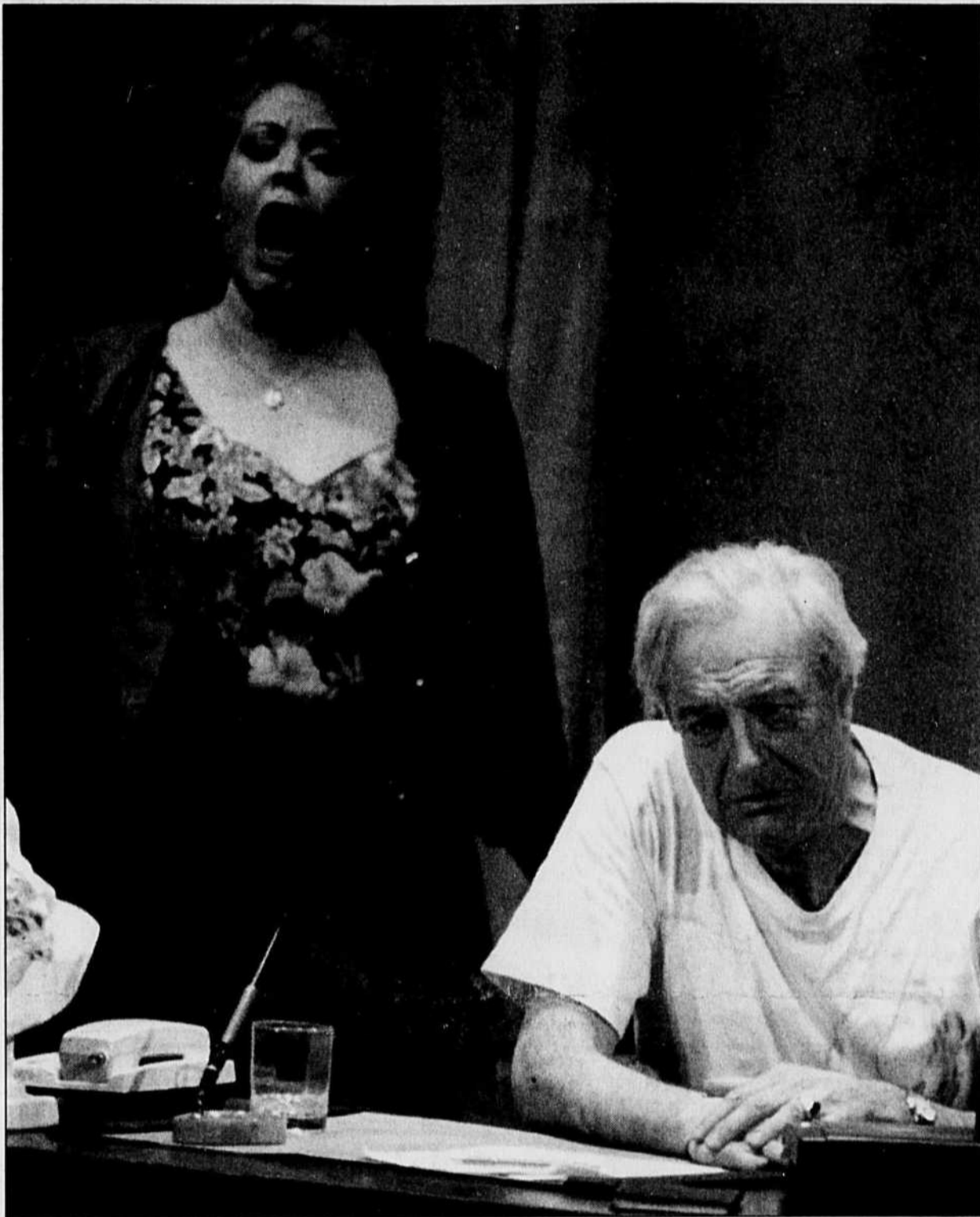


PHOTO JACQUES NADEAU

LA PREMIERE tant attendue de l'opéra québécois «Le Prix» a obtenu hier un grand succès. Le public a réservé un accueil chaleureux à ses principaux protagonistes, la soprano Colette Boky et la basse Joseph Rouleau que l'on voit ici dans une scène de cet opéra basé sur un livret original de l'écrivain Yves Beauchemin mis en musique par le compositeur Jacques Hétu. Nos informations en page A-8.

## Les services secrets sont-ils à l'abri de la justice?

Le journaliste Richard Cléroutx publie les résultats d'une longue enquête sur la GRC et le SCRS

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Les services secrets canadiens ont-ils trouvé un moyen de contrôler le système judiciaire, qui, au cours des dernières années, a passé l'éponge sur tous les actes illégaux commis par les agents secrets canadiens, et que le Québec, différent jusque dans ce domaine, a osé transformer en accusations formelles? Après deux secondes d'hésitation, Richard Cléroutx déclare: «C'est très vraisemblable et c'est une question qu'il faudra fouiller!»

Richard Cléroutx vient de signer la version française de *Pleins feux sur les services secrets canadiens: révélations sur l'espionnage au pays*, une traduction enrichie de Official Services, publié en 1991 par McGraw-Hill Ryerson Ltd.

Son livre, plus accessible et surtout plus décapant que certains rapports soporifiques de commissions d'enquête sur le même sujet, explique en style journalistique comment les services secrets canadiens, ceux de la GRC et de son successeur, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), ont échappé, et continuent d'échapper, au contrôle du Parlement quand ils n'ont pas eux-mêmes contrôlé, induit en erreur ou entravé par des fuites calculées la plupart des ministres ou députés qui ont osé se placer en travers de leur chemin.

Un contrôle démocratique des services secrets eut été d'autant plus nécessaire, soutient Cléroutx, que la GRC avait accepté dans les années 70 un nouveau rôle de police politique sous la poussée du régime Trudeau. Elle a donc ajouté à ses gibiers traditionnels, comme les communistes, la nouvelle menace nationale, les «séparatistes», dont elle a alors entrepris d'incendier les places de réunion, d'identifier les membres de partis légalement constitués, et, faute d'ennemis réels, de prolonger artificiellement la vie du FLQ par l'émission de faux communiqués.

Richard Cléroutx ne se contente pas de faire l'histoire des mauvais coups de la GRC, des rivalités qui devaient



Main-d'oeuvre

## Les patrons flirtent avec Ottawa

Plus personne ne croit à un transfert à court terme des pouvoirs fédéraux

MICHEL VENNE

DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les patrons ne croient plus à un transfert à court terme vers le Québec des pouvoirs fédéraux en main-d'oeuvre et ont recommencé, pour protéger leurs intérêts, à flirter avec Ottawa qui débloque des milliards pour la formation.

S'ils continuent toutefois d'appuyer la position défendue par le ministre québécois André Bourbeau pour la création d'un guichet unique dans ce domaine, ils «s'interrogent» sur la pertinence de cet appui, tandis qu'une entente entre les deux gouvernements semble de plus en plus illusoire.

Le front commun québécois tient le coup pour le moment, mais il semble ébranlé par la lenteur des discussions.

A Ottawa, pendant ce temps, un éventuel transfert de pouvoir en main-d'oeuvre vers le Québec n'est poussé par personne ni au sein du conseil des ministres ni du

VOIR PAGE A-8: PATRONAT

## Hausse de 70% des Québécois «autochtones»

DANNY VEAR  
LE DEVOIR

De plus en plus de Québécois se découvrent un passé autochtone.

Le nombre d'entre eux qui déclarent avoir des origines autochtones a augmenté de 70% en cinq ans, révèlent des résultats du dernier recensement de Statistique Canada.

En 1986, la population québécoise qui se réclamait d'origine autochtone s'élevait à 80 945 personnes. Elle a grimpé à 137 615 à l'occasion du recensement de 1991. C'est l'augmentation la plus élevée de toutes les provinces canadiennes.

A travers le Canada, plus d'un million de personnes ont déclaré des origines autochtones lors du recensement de 1991, soit 41% de plus qu'en 1986 alors que ce nombre était de 711 720.

«Il faut être prudent dans l'interprétation de ces résultats», affirme Ghislain Picard, chef régional de l'Assemblée des premières nations pour le Québec et le Labrador. «Ce n'est pas parce qu'on se dit autochtone qu'on l'est».

A ce chapitre, les résultats de Statistique Canada ap-

VOIR PAGE A-8: AUTOCHTONES

## Hausse provisoire des tarifs locaux

### Le CRTC dit non à Bell

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

Bell Canada n'obtiendra pas la «petite» hausse provisoire de ses tarifs locaux le 1er avril, 11% environ qu'elle réclamait dans l'attente du grand coup en septembre portant ces augmentations à plus de 50% en moyenne.

Absolument pas convaincu que Bell subit une «dégradation sérieuse» de sa situation financière, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a rejeté, hier, la requête de la compagnie qui voulait augmenter, dès le 1er avril, ses tarifs locaux avant même que l'organisme ne l'entende lors d'une audience publique qui commence le 17 mai prochain. «L'intérêt public ne serait servi par l'approbation d'aucune majoration tarifaire, selon nous, tant que nous n'aurons pas procédé à un examen exhaustif de la requête en majoration tarifaire de Bell», a expliqué, hier, le président du CRTC, Keith Spicer, dans un communiqué.

En revanche, le CRTC rend «provisoire» tous les tarifs actuels de Bell d'ici à ce qu'il rende une décision. En clair, le CRTC accepte de tenir compte des manques à gagner de Bell rétroactivement au 1er avril dans la déter-

VOIR PAGE A-8: BELL

INDEX

Les Actualités...A2	Découvertes...B1
Agenda culturel B7	Idées...A7
Avis légaux...B2	Le Monde...B3
Annonces classées B4	Montréal...A3
Culture...B8	Mots croisés...B2
Économie...A5	Politique...A4
Éditorial...A6	Sports...B6

Météo  
Ciel variable  
Max: 4  
Détails en B2

VOIR PAGE A-8: SERVICES SECRETS

## LES ACTUALITÉS

E N B R E F

CONCILIATION  
SUSPENDUE AU  
JOURNAL DE MONTRÉAL

LE DEVOIR — Le Syndicat des travailleurs en information du *Journal de Montréal* a annoncé hier que la conciliation entreprise le 3 février entre le syndicat et la direction du quotidien en vue de renouveler la convention collective, échue depuis le 31 décembre dernier, a été suspendue sine die le lundi 29 mars. Selon le syndicat, le conciliateur Robert Chagnon a pris cette décision après avoir constaté que l'écart entre les deux parties est encore trop grand pour qu'il puisse tenter un rapprochement pouvant éventuellement conduire à un règlement final. Les demandes patronales comportent notamment un gel des échelles de salaires pour les trois prochaines années avec paiement d'une somme forfaitaire en 1994 et en 1995 et la suspension pendant trois ans de la clause d'indexation pour toutes les clauses monétaires accessoires. Le syndicat résiste à ces «reculs importants au niveau salarial et monétaire» en arguant que Quebecor a déclaré des profits records pour l'année 1992.

LES CANADIENS  
APPROUVENT LE  
SUICIDE ASSISTÉ

Winnipeg (PC) — La plupart des Canadiens approuvent le suicide assisté, indique un sondage publié hier. Sept personnes sur dix sont d'accord avec la légalisation des actes de suicide assisté par un médecin tandis que 76% des Canadiens affirment que les malades en phase terminale devraient avoir le droit de décider d'eux-mêmes le moment de leur mort, révèle un sondage Angus Reid effectué pour le compte de Southam News. Les résultats de cette consultation, menée auprès de 1500 Canadiens du 15 au 18 mars, a comblé les supporters de Mme Sue Rodriguez, cette citoyenne de Victoria atteinte de la maladie de Lou Gerhig.

SQ À KAHNAWAKE:  
DE «GRAVES  
CONSÉQUENCES»

(PC) — Le représentant du ministre de la Sécurité publique a mis en garde, hier, le juge Jean Marquis contre les «graves conséquences» qui pourraient découler de la décision de forcer la Sûreté du Québec (SQ) à intervenir dans la réserve de Kahnawake pour enquêter sur les coups de feu et les balles trouvées chez des résidents de LaSalle, en banlieue de Montréal. «Cette question déborde du judiciaire. Les moyens actuels sont les plus propices dans le moment pour assurer la paix, l'ordre et la sécurité publique», a plaidé Me Jean-Yves Bernard au nom du procureur général du Québec et du ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan. Au cours des 15 derniers mois, LaSalle a dénombré 48 incidents, soit 29 coups de feu et 19 balles en provenance de Kahnawake.

PAS DE COUPURES  
DANS LES PROGRAMMES

Québec (PC) — La ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, a rappelé, hier, aux administrations scolaires du Québec que les coupures de plus de 100 millions\$ annoncées dans le dernier budget des dépenses doivent être faites dans l'administration et non pas dans les programmes d'enseignement. Répondant à une question de critique de l'opposition officielle, Jacques Brassard, la ministre a rappelé que le secteur de l'éducation représente bon an mal an 25% des dépenses gouvernementales, soit au-delà de 10 milliards\$ par année, et qu'il est tout à fait normal de demander aux administrateurs locaux «d'être encore plus efficaces au niveau de la gestion de leurs ressources».

**Le Petit Logis**  
Ancienne adresse  
Nouveau restaurant  
Table d'hôte (midi et soir)  
Service rapide pour et après  
Théâtre et Hockey  
2065, BISHOP 987-9586

## La FTQ prête à joindre un front commun

LAURENT SOUMIS  
LE DEVOIR

Des pourparlers sont en cours au niveau des coordinations syndicales en vue de la constitution d'un front commun intersyndical du secteur public pour contrer le gel de salaire proposé aux employés de l'État québécois.

C'est ce qu'a confirmé, hier, au cours d'une entrevue au DEVOIR, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Fernand Daoust.

«Nous ne voyons aucune objection à une alliance stratégique en vue d'objectifs spécifiques», a déclaré M. Daoust. Il faudra, bien sûr, en définir le fonctionnement. Mais dans le cas présent, ça s'impose pour être capable d'infléchir l'orientation gouvernementale de non-négociation.»

Dimanche dernier, le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Gérard Larose, avait aussi appelé de ses vœux la formation d'une telle coalition incluant la Centrale de l'enseignement du Québec.

Les deux hommes devaient d'ailleurs converser hier après-midi au téléphone sur cette hypothèse de front commun.

Comme les autres centrales, la FTQ n'a définitivement pas digéré l'intention gouvernementale exprimée le 23 mars dernier.

«Le président du Conseil du Trésor Daniel Johnson nous dit: je veux une réponse au plus tard le 8 avril, le jeudi saint, avant la crucifixion du lendemain. Ça, c'est un ultimatum inacceptable qu'on ne peut interpréter autrement que par un refus de négocier.»

La FTQ rejette l'idée d'un gel des salaires des employés de l'État jusqu'au 30 juin 1995, tout comme le bonus de 1% au rendement dans les établissements locaux générateurs d'une meilleure productivité.

C'était d'ailleurs le sens de l'intervention qu'a livrée hier M. Daoust devant les 250 délégués du Conseil provincial des affaires sociales (SCFP) réunis en congrès à Sherbrooke.

Opposition de principe, d'abord, pour la FTQ, qui n'accepte pas qu'on fixe ainsi «le point de départ et le

point d'arrivée de la négociation».

«Ce n'est pas vrai qu'année après année, le gouvernement va refuser de faire une vraie négociation, de dire M. Daoust. C'est casse-cou comme méthode et c'est jouer avec le feu.»

«La FTQ n'est pas insensible à l'état des finances publiques et à la situation économique, d'expliquer son président. Mais faut-il encore pouvoir en discuter.»

La FTQ met en garde le gouvernement contre «la voie terriblement dangereuse de l'imposition par décret de sa proposition».

«Depuis dix ans, le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés du secteur public a diminué, fait valoir Fernand Daoust. Cette façon de procéder transforme les employés en boucs émissaires. C'est démagogique de suggérer à une opinion publique bouleversée par tout ce qui arrive que la solution passe par un autre cran de plus dans la ceinture des employés de l'État.»

L'approche de bonus au rendement local du ministre Johnson, c'est «brouillon» et «amateur», juge Fernand Daoust. Cela menace en outre

les ouvertures récentes des employeurs et des syndiqués sur la question de l'organisation du travail.

«Depuis deux ou trois ans au Québec, on se préoccupe tous des problèmes de productivité, de rentabilité, de qualité des services et des produits, de gestion des ressources humaines.

«Le débat est amorcé et il exige une grande ouverture d'esprit et une confiance entre les parties. Mais le gouvernement, qui est l'employeur le plus imposant au Québec, l'aborde de façon précipitée et cavalière, avec ses gros sabots, sans préparation des mentalités, sans analyse, sans examen, sans échange. Un, deux, trois: c'est tout.»

«Tout ça met en péril des avancées, un modèle québécois qui commence à se façonner, d'ajouter M. Daoust. Et ça rend les gens éminemment soupçonneux dans tous les milieux publics et privés.»

«Le gouvernement se fait kamikaze. Et chez nous, on n'a pas le goût de se faire hara-kiri, pas une damnée miette», conclut le président de la FTQ.

Québec verse  
14,2 millions\$ à  
des familles criesCATHERINE LECONTE  
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec a versé l'an dernier 14,2 millions\$ à 1312 familles cries au titre du Programme de sécurité du revenu des chasseurs et trappeurs crie, institué par la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Aux termes de la Convention, ce programme, qui est administré par un Office dont trois membres sont nommés par Québec et trois autres par l'Administration régionale crie, «est destiné à fournir une garantie de revenu, des prestations et autres mesures d'incitation aux Crie de se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie».

Pour bénéficier du programme, le chef de famille doit consacrer plus de temps aux activités traditionnelles qu'à un emploi rémunéré et les exercer pendant un minimum de 120 jours par an. Chaque adulte de la famille touchait l'an dernier 36,89\$ par jour de chasse, rémunération qui n'est pas cumulable avec un programme fédéral ou provincial d'aide sociale.

D'après le rapport annuel 1991-92 que vient de publier l'Office, les 14,2 millions\$ versés l'an dernier représentaient une hausse de 5,77%, due principalement au fait que les prestations sont indexées au coût de la vie au Québec, suivant l'indice d'accroissement en vigueur pour le régime des rentes du Québec. Mais cette hausse reflète aussi une augmentation de 1,42% de la participation des Crie à ce programme, dont ont bénéficié au total 3018 personnes (dont 1206 enfants), soit 29% de la population crie du territoire de la Baie James.

L'Office souligne que «le programme continue à attirer chaque année une nouvelle clientèle parmi les jeunes adultes», ce qui «confirme que le mode de vie traditionnel, basé sur la chasse, la pêche et le piégeage demeure un élément dynamique de la vie socio-économique de la communauté crie».

Le déficit ontarien  
pourrait atteindre  
17 milliards\$

Niagara-on-the-Lake, Ontario (PC) — Le ministre des Finances de l'Ontario, Floyd Laughren, a prévenu les contribuables de cette province, hier, que le déficit de l'exercice financier 1993-94 atteindra 17 milliards\$, si des mesures draconiennes ne sont pas prises pour réduire les dépenses.

Le déficit de l'année 1992-93, qui se termine aujourd'hui, devrait dépasser 12 milliards\$, pour un budget de 53 milliards\$.

Si le déficit n'est pas contrôlé, a souligné M. Laughren, la dette accumulée de la province va s'élever à 120 milliards\$ en 1996.

Johnson promet qu'il n'y aura pas  
de hausse d'impôts ou de taxesMAURICE GIRARD  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le président du Conseil du Trésor Daniel Johnson a annoncé hier qu'il n'y aura pas de hausse d'impôts ou de taxes dans le budget que doit présenter dans quelques semaines son collègue des Finances, M. Gérard-D. Levesque.

Piètre consolation pour l'opposition, qui a reproché hier au ministre de se soustraire à son obligation de faire des choix douloureux dans les grandes orientations économiques du Québec.

En commission parlementaire, M. Johnson a expliqué que le gouvernement libéral maintenait ferme sa décision de faire porter sur ses fonctionnaires les conséquences de ses choix budgétaires puisque la capacité de payer des travailleurs a été épuisée.

Entre le contribuable et le rond-de-cuir, Québec prend la parti du citoyen, laisse-t-il entendre. C'est pourquoi le gouvernement propose pour les deux prochaines années un gel de salaires à ses 300 000 fonctionnaires.

«... l'autre choix qu'on pourrait (faire), celui d'augmenter les impôts, est totalement exclu. Entre l'endettement, la levée d'impôts et de taxes et les régimes publics, il s'agit donc de privilégier... un régime-minceur pour les dépenses publiques», a soutenu M. Johnson au cours d'un débat vigoureux avec l'opposition.

Déjà, la semaine dernière, les deux partis avaient eu l'occasion d'en débattre sur le contenu des crédits. Le débat en commission parlementaire devrait permettre d'approfondir les thèses respectives des deux partis, ce qui n'a pas semblé être le cas aux discussions d'hier à la Commission de l'aménagement et des équipements.

A cette occasion, la critique de l'opposition, M. Jacques Léonard (Labelle), a accusé le gouvernement de trafiquer les chiffres pour parvenir à ses fins «arithmétiques plutôt que politiques» et il renvoie le ministre aux nombreux éditoriaux, peu réceptifs aux thèses gouvernementales.

«Il est rare dans le passé qu'on ait eu un concert aussi unanime de critiques à l'endroit des crédits déposés par l'actuel président du Conseil du Trésor», a-t-il observé en faisant état de «la déception profonde du



Daniel Johnson: «Entre l'endettement, la levée d'impôts et de taxes et les régimes publics, il s'agit donc de privilégier... un régime-minceur pour les dépenses publiques».

milieu économique et des Québécois à l'endroit de ces crédits».

La lecture du document publié la semaine dernière révèle «une espèce de *statu quo*, de repli sur soi, un refus de se poser des questions sur la façon de relancer l'économie... On ne voit pas du tout dans ces cré-

dits de quelle façon on a recentré le rôle de l'État», accuse M. Léonard.

Tout en se gardant d'accuser son adversaire, comme il le disait, de «sottise», le ministre Johnson a dénoncé sa «pauvreté d'analyse qui repose sur une ignorance involontaire de certains documents».

Vaccin DCT: les parents de neuf enfants  
demandent une indemnisationJEAN DION  
LE DEVOIR

Le vaccin DCT a-t-il été la cause directe de maladies mentales et neurologiques chez plusieurs enfants québécois?

C'est ce qu'aura à déterminer la Commission des affaires sociales (CAS), qui a repris hier ses audiences relatives au cas de neuf enfants dont les parents allèguent que l'inoculation du vaccin en bas âge a entraîné l'apparition d'encéphalite, d'épilepsie et de retards mentaux sérieux.

Après avoir entendu des experts de six domaines (épidémiologie, neuropathologie, immunologie, etc.) au cours des mois de janvier et février, la CAS entendait hier les premiers témoignages de parents. Ceux-ci ont exercé un recours en appel devant la Commission après que le ministre de la Santé eut refusé de les indemniser parce que, selon lui, il n'existe pas de lien concluant entre le vaccin DCT (contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos) et l'état des enfants.

Hier, Lucille et Régent Daoust ont expliqué aux deux avocats qui les interrogeaient comment leur cauchemar a commencé, un lundi de décembre 1962. Six mois plus tôt, au terme d'une grossesse sans histoire,

Mme Daoust avait donné naissance à une petite fille tout à fait normale, le troisième enfant du couple.

Cet après-midi de décembre, la petite Lucie — «une enfant enjouée, qui gazouillait», dit sa mère — reçut du médecin de la famille Daoust le vaccin DCT.

En soirée, la situation devait cependant se gâter, le bébé devenant fiévreux, ne cessant de pleurer, et son bras, tournant au bleu puis au mauve, présentant une enflure prononcée. Devant l'inquiétude des parents, le médecin prescrivit des comprimés et l'application de compresses.

Trois jours plus tard, la grand-mère de Lucie, qui la gardait, devait constater un phénomène anormal: la tête du bébé basculait soudainement vers l'arrière et ses yeux «roulaient» dans leur orbite. On l'emmena à l'hôpital, où elle fut gardée sous observation, mais aucun problème particulier ne fut décelé.

«Si j'avais su que mon enfant allait devenir un légume, j'aurais posé des questions», a relaté hier Mme Daoust, fouillant dans ses souvenirs d'il y a 30 ans.

Car par la suite, la santé de l'enfant alla en se détériorant. Si sa croissance physique ne présentait pas d'ani-

croche, elle avait en revanche les membres raides ou complètement relâchés, ne parlait ni ne marchait, et salivait anormalement. Intellectuellement, elle ne répondait à aucun stimulus. Les crises et pertes de conscience continuèrent de se manifester au fil des mois.

Quatre ans, devant l'abondance de soins qu'elle exigeait, Lucie fut placée en institution par ses parents, qui la visitaient régulièrement. Mais elle ne devait jamais parler ni sourire, pas plus qu'elle ne reconnut son père ou sa mère de toute sa vie après le vaccin. Elle est décédée en 1970, à l'âge de huit ans.

Dans cette affaire, les témoignages des experts se sont contredits quant aux effets précis du vaccin. Les études effectuées sur le sujet tendent toutefois à démontrer qu'il existe un risque de 1 sur plus de 100 000 qu'un enfant réagisse très mal au DCT. Dans les cas soumis à la CAS, il se pourrait que le vaccin n'ait fait qu'accélérer la précarité de l'état physique.

Les travaux de la CAS se poursuivent aujourd'hui avec l'audition d'un second couple de parents. Tribunal administratif, la Commission rendra sa décision en septembre, et celle-ci sera finale et sans appel.

Un Québécois  
au service  
du KGBLOUIS-GILLES  
FRANCOEUR  
LE DEVOIR

L'impulsion chronique de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dans les années 70 à neutraliser les agents soviétiques sur son territoire s'explique par la présence d'une véritable «taupe» au sein de son propre service de renseignement.

C'est ce qu'affirma hier soir l'émission *Fifth Estate*, de CBC, en précisant que cette taupe était l'agent Gilles Brunet. Ce dernier a été par ses révélations, planifiées par le KGB, en partie à l'origine de la création de la commission McDonald, le 6 juillet 1977, qui devait stigmatiser les coups bas de la GRC au pays et l'amputer de son service de renseignement pour le faire passer sous direction civile. Gilles Brunet était le fils de Joséphat Brunet, commissaire adjoint de la GRC dans les années 60 et précédemment responsable du premier service de renseignement de ce corps policier dans les années 50. M. Josaphat Brunet devait par la suite diriger la Sûreté du Québec.

L'équipe de *Fifth Estate* a retracé des membres de la direction du KGB en Russie et colligé une série de détails accablants pour Gilles Brunet, mort d'une attaque de cœur en 1984. L'enquête de CBC disculpe par ailleurs un autre agent de renseignement de niveau supérieur, M. Jim Bennett, que la GRC avait identifié comme la taupe soviétique dans ses services à la suite d'une enquête bâclée, déclenchée en réalité par la hargne paranoïaque d'un haut dirigeant de la CIA, James Jesus Angleton. Ce dernier considérait sérieusement l'ancien premier ministre, M. Lester B. Pearson, comme un agent du KGB, ce qui n'a pas empêché l'ancien directeur de la GRC, John Starnes, de se fier à lui pour le reste!

Les tentatives pour confondre Bennett, entreprises par la GRC et les Américains, ont toutes échouées. Même lorsque leur vacuité a commencé à s'imposer, la haute direction de la GRC, et son directeur, John Starnes, n'ont pas voulu revenir sur la réputation de Bennett. L'ostracisme qui a frappé ce dernier avait atteint de telles proportions que des collègues avaient alors menacé de le tuer si jamais on devait prouver sa culpabilité.

Cette fausse piste et la peur de la reconnaissance comme telle pour ne pas déplaire à la CIA ont permis à la véritable taupe d'en mener large pendant des années.

*Fifth Estate* retient des témoignages des dirigeants du KGB des renseignements déterminants sur la véritable taupe.

La taupe a travaillé jusqu'en 1977-78, déclare Oleg Kalugin, qui fut le chef des espions soviétiques à l'étranger de 1970 à 1973. Il n'en dit pas davantage car un bon contrôleur n'identifie jamais ses sources, même après l'éclatement du régime. Or à cette époque, Bennett, le suspect de la GRC et de la CIA, avait quitté la GRC sous le poids de l'opprobre.

Kalugin dira aussi que la taupe travaillait souvent avec les Soviétiques à Montréal, ce qui ne fut pas le cas de Bennett mais bien celui de Brunet.

L'ancien responsable des espions soviétiques dira aussi que la «taupe» avait reçu «des centaines de milliers de dollars».

Or Brunet, à cette époque, avait un train de vie incroyable. Amateur de bars, de femmes et de voyages, il dépensait plus que ne le permettait une solde d'agent de renseignement. En comparaison, Bennett vit, reclus en Australie, avec une vieille voiture grâce aux 7000\$ par an que son service lui a laissés. Il aurait normalement dû recevoir 18 000\$ par année.

Un autre colonel du KGB, Vitaly Yurchenko, a déclaré à *Fifth Estate* que la taupe canadienne était morte en 1985. Brunet est mort en 1984 d'une attaque de cœur.

Brunet a quitté la GRC en 1973 avec son collègue Donald McCleery parce qu'ils avaient désobéi à des ordres. Les deux hommes ont poursuivi la GRC pour obtenir une compensation financière à la suite de ce congédiement.

McCleery est le policier qui est à l'origine de la découverte de lieu où était emprisonné le diplomate James Cross durant la Crise d'octobre 1970. Il était des services qui ont fait plusieurs mauvais coups illégaux au début des années 70.

C'est Brunet et McCleery qui ont provoqué la création de la commission McDonald par leurs révélations aux autorités fédérales sur certaines opérations illégales.

C'est du moins ce qu'on lit dans le rapport de la commission.

Or, un des grands patrons du KGB déclare qu'il a eu personnellement l'idée d'encourager cette dénonciation pour déstabiliser la GRC par une enquête publique. Ainsi, même hors de la GRC, la taupe identifiée par *Fifth Estate* pouvait s'avérer encore efficace.

Don McCleery a refusé de raconter quoi que ce soit sur son ancien collègue Brunet, avec qui il avait fondé une agence de sécurité après leur congédiement. Cette agence, qui se spécialisait dans le renseignement politique notamment auprès des gouvernements et des syndicats, comme l'avait démontré une enquête du DEVOIR à l'époque, a finalement perdu son permis d'opération.

Les deux hommes devaient poursuivre leurs activités commerciales sous une autre raison sociale pendant quelques années encore.

Économisez jusqu'à 12\$ par année

Utilisez une minuterie de chauffe-moteur.



ICO KILO

333-KILO

Q

**madeleine arbour, s.d.i.q., d.i.c.**  
designer en aménagement d'intérieur  
résidentiel • commercial  
depuis 1965  
vieux-montréal  
(514) 878-3846

# LE DEVOIR

# MONTREAL



É D U C A T I O N

Voie maritime du Saint-Laurent

## Tous les indicateurs pointent dans la bonne direction

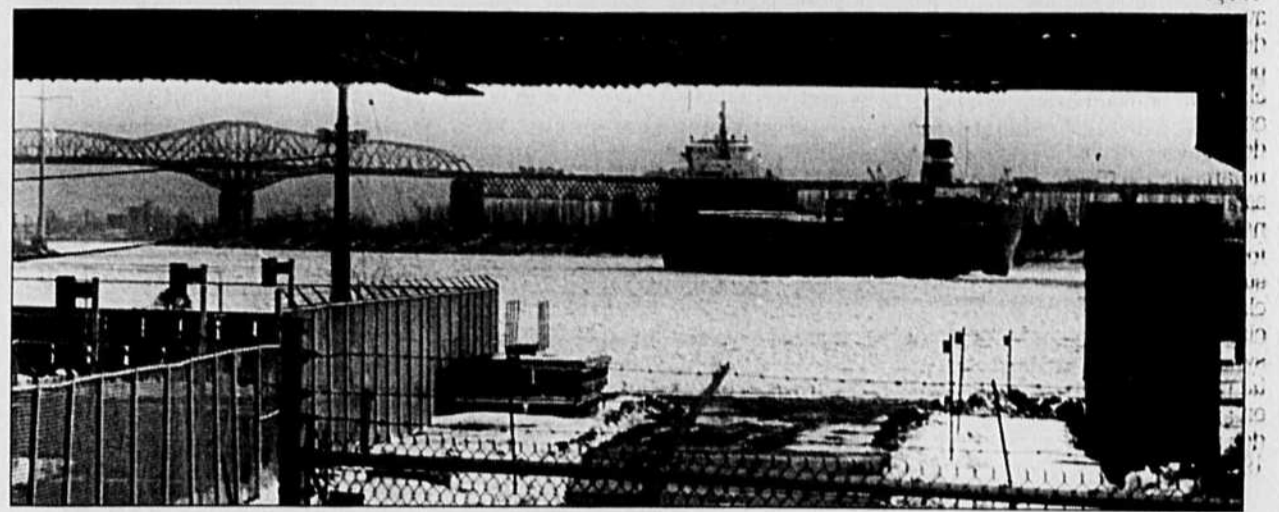
LE DEVOIR ET PC

Pour la première fois depuis longtemps tous les indicateurs économiques pointent dans la bonne direction, a déclaré hier le président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, M. Glendon R. Stewart.

Le président de la Voie maritime se croise les doigts pour que cette nouvelle saison, qui a débuté hier, soit meilleure que 1992, qui a été catastrophique à cause surtout d'une diminution marquée du transport de blé. Depuis 1977, le tonnage des marchandises transportées n'ont cessé de décroître, passant de 57,5 millions de tonnes à 31,4 millions de tonnes, l'an dernier.

M. Stewart compte sur une reprise de l'économie qui favorisera le transport des marchandises générales et surtout du fer de la Côte-Nord et la relance des expéditions de blé à la CEI en 1993 pour redresser la chute. L'an dernier les livraisons de blé à la CEI avaient dû être interrompues parce que la Russie, entre autres, ne pouvait pas respecter ses paiements.

Gordon Stewart et son vice-président de la région Maisonneuve, Jean-Pierre Patoin, espèrent aussi que le gouvernement fédéral consentira à la Voie maritime des subventions au moins égales à celles octroyées au CN pour transporter le blé des Prairies vers Vancouver. Un sous-comité des Transports en a fait récemment la recommandation au gouvernement en même temps qu'il a suggéré de réviser la Loi sur le transport du blé de l'Ouest. Ottawa souscrit directement et indirectement au CN près d'un milliard de dollars par année pour le transport du blé vers les ports de la côte Ouest, incluant celui de Churchill, grandement



Le président de la Voie maritime, Glendon Stewart a précisé que les efforts pour réduire les coûts d'opération se poursuivront au cours des prochains cinq ans.

déficitaire. La Voie maritime du Saint-Laurent pour sa part a un budget annuel d'exploitation de 78 millions\$. En 1992, elle a essuyé des pertes de près de 10 millions\$ dues principalement à la baisse de trafic.

Le président Stewart a précisé que les efforts pour réduire ces coûts d'opération se poursuivront au cours des prochains cinq ans. Depuis 1968, le nombre d'employés de la société d'Etat est passé de 1658 à 844 l'an dernier. Une réduction de 12% des employés depuis deux ans a déjà permis une économie de 6 millions\$, a dit M. Stewart. Les effectifs devraient être réduits d'un autre 12% au cours des quatre prochaines années. L'administration de la Voie maritime a son siège social à Ottawa. Depuis deux ans, l'administration de la Voie maritime fait une révision drastique de son système de gestion et d'ingénierie.

Gordon Stewart souhaite que tous les efforts consentis par les employés et l'administration trouveront une oreille attentive dans les milieux décisionnels et que la Voie maritime retrouvera sa vocation d'artere de transport la plus économique vers le centre du continent nord-américain. Dans le contexte actuel et face à la faiblesse de la reprise économique, il ne peut que souhaiter que les revenus de la Voie maritime se maintiennent au niveau de 1991, soit 35 millions de tonnes.

L'administration de la Voie maritime perçoit des droits de péages selon la quantité et la nature du chargement des navires qui transitent dans les 13 écluses qu'elle administre entre Saint-Lambert et le Lac Érié. Les tarifs varient entre 2,66\$ la tonne pour les cargaisons générales et 0,52\$ pour le vrac et les céréales. Deux écluses situées en territoire américain (près de Cornwall)

sont gérées par une administration américaine distincte. Depuis l'ouverture de la Voie maritime en 1959, la St-Laurence Seaway Development Corporation rembourse les droits de péage aux armateurs et absorbe les coûts d'exploitation de son secteur. En agissant ainsi, les États-Unis veulent favoriser leurs ports des Grands Lacs. De son côté, le Canada n'a cessé de les augmenter.

Si les tarifs devaient être abolis sur la Voie maritime en territoire canadien, il est évident que les armateurs et clients en tireraient bénéfice, mais les ports du Saint-Laurent, de Montréal en aval, y perdraient en bout de compte.

C'est le lacquier M.V. Jean Parisien transportant une cargaison de minerai de fer chargée à Montréal à destination de Hamilton, qui a ouvert la 35e saison en franchissant l'écluse de Saint-Lambert.



Les premiers diplômés du nouveau certificat d'intervention en milieu interculturel.

## À l'école de la diversité

L'Université de Montréal présente ses premiers diplômés du certificat d'intervention en milieu interculturel

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Une infirmière reste figée devant une femme qui refuse de se lever après l'accouchement. Des médecins, déconfits, se butent à des patients qui refusent un traitement. Des juristes ne savent à quel code se vouer quand un mari, en défaut de payer sa pension alimentaire, affirme avoir «répudié» sa femme.

Les exemples pourraient se multiplier à l'infini. Le choc culturel est devenu le pain quotidien de toute une armée de fonctionnaires et de professionnels qui doivent rendre, chaque jour, des services au public. Un public de moins en moins blanc, francophone et catholique.

Pas un hôpital, une petite école, pas le moindre comptoir de la ville ou des services sociaux n'échappe à la vague multiculturelle. Pourtant ceux qui occupent la ligne de front sont trop souvent ignorants et impuissants face à cette nouvelle donne.

Mais des gens comme Milada Dopitova ont décidé de mettre fin à l'improvisation en allant chercher un précieux savoir-faire qu'on diffuse depuis 1991 à l'Université de Montréal. Hier, l'université profitait de la Semaine interculturelle nationale pour présenter la première tournée des 25 premiers diplômés de ce nouveau certificat d'intervention en milieu interculturel.

«Il s'agit en fait d'assurer une meilleure communication et de savoir, par exemple, pourquoi une femme peut refuser qu'on touche à un nouveau-né. La différence de religion explique bien des quiproquos», soutient Mme Dopitova, tchèque et arabophone, interprète culturelle au Conseil de la santé et des services sociaux de la Régie régionale du Montréal métropolitain.

La, son travail consistera à décoder l'indécodable, à épauler des travailleurs sociaux qui se butent à des problèmes de tout acabit avec des clientèles ethniques.

Pour Jean-Claude Auger, policier superviseur à la section formation de la police de la CUM, ce cours permet de donner un nouveau ton à l'enseignement qu'il dispense chaque année aux 250 nouvelles recrues.

«On doit faire comprendre aux jeunes policiers que les contacts avec les communautés ethniques ne doivent pas se faire qu'en période de crise, mais à tout moment.» Exemple concret: pourquoi ne pas prendre la pause dans un commerce local et troquer le Dunkin' Donuts pour le Caffè Italia ou le café Portugal?

La première diplômée du certificat, Mme Ghislaine Fréchette, infirmière et coopérante pendant plus de deux ans en Afrique, a fait de l'intervention multiculturelle son dada et son futur projet d'étude.

«Là-bas (en Afrique), confie-t-elle, on s'adapte au choc, mais ici on ne pense pas ainsi parce qu'on est chez nous. Pourtant, ceux qui donnent les services n'ont pas le choix.»

Mme Emeline Pierre-Étienne, responsable de l'équité en matière d'emploi chez Bell Canada, venue en dilettante, avoue même avoir appris sur sa propre communauté. «Je me sens plus proche et plus informée de ce qui se passe dans la communauté haïtienne. Tous les employeurs devraient être en contact avec ce genre de réalité», soutient-elle.

À la faculté d'éducation permanente, l'idée de créer pareil programme d'étude est née d'un coup de sonde effectué auprès des communautés ethniques et des divers services publics. Les besoins? «Ils sont immenses!», tranche Mme Nicole Cardinal, responsable du programme.

Les exemples donnés sont éloquentes. Un travailleur social est appelé, une plainte a été faite contre un parent d'origine ethnique qui bat son enfant. Arrivé sur les lieux, on se rend compte que la situation est ambiguë, que les critères de la loi ne correspondent pas à cette autre réalité. On nage en pleine zone grise.

«On ne veut pas donner de recettes avec 365 façons d'agir — car il n'y a pas de solution magique — mais on peut donner des balises aux gens qui sont en contact avec les communautés ethniques», dit-elle.

«Quand un fonctionnaire n'a que 12 minutes à accorder par client et que ce genre de cas demande plus de temps et de réflexion, le dossier se retrouve souvent sous la pile. On ne peut changer le système, mais il faut informer et sécuriser les personnes qui ont à donner ces services.»

Plus de 80 ethnies cohabitent dans la région de Montréal et on estime que près de 45 000 professionnels sont exposés chaque jour à intervenir en milieu multiculturel.

Presque 225 étudiants étudient à cette école de la diversité où, dit-on, on apprend presque autant dans les corridors, véritable carrefour de gens de toutes ethnies, que dans les salles de classe.

## Vytautas Pavilanis et Maud Malval remportent les Prix du rapprochement culturel

LE DEVOIR

M. Vytautas Pavilanis, professeur émérite à l'Institut Armand-Frappier, l'Institut interculturel de Montréal, Petro-Canada et Mme Maud Malval sont les récipiendaires des Prix du rapprochement culturel pour 1993.

Ces prix ont été créés par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration afin de souligner l'apport exceptionnel de membres des communautés culturelles à la société québécoise, et pour rendre compte du travail de différentes institutions dans le domaine.

Le Prix de l'excellence est décerné à M. Vytautas Pavilanis, d'origine lituanienne, arrivé au Canada en 1948, un des pionniers de la virologie au pays. Chercheur, médecin, professeur, il a oeuvré à l'Institut Ar-

mand-Frappier, il détient avec des collègues une quinzaine de brevets, et on lui doit 136 publications et 129 communications.

Trois autres finalistes étaient en nomination pour ce prix, soit M. Apostolos Papageorgiou, chef du Département de pédiatrie et de néonatalogie de l'Hôpital général juif et de l'Hôpital St-Mary; Julio Soto, épéidémologiste rattaché au DSC Saint-Luc; et Young Sup Chung, du Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal.

Le Prix aux organismes communautaires et de rapprochement a été attribué à l'Institut interculturel de Montréal, autrefois connu sous le nom de Centre Monchanin, qui a été fondé en 1963 pour relever, à l'époque, les défis du pluralisme culturel et religieux. Organisme d'éducation, l'Institut interculturel travaille

depuis 30 ans à combattre les préjugés, l'ethnocentrisme et le racisme.

Les autres finalistes étaient le Centre de recherche-action sur les relations raciales, le Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières et La Maisonnée.

Le Prix au milieu des affaires et des institutions est décerné à Produits Petro-Canada, engagé depuis plusieurs années à respecter le principe d'équité en emploi. L'entreprise a adopté un concept de «reconnaissance de la diversité», élaborant pour ce faire une stratégie axée sur la communication, la diversification de la main-d'oeuvre et la compréhension des besoins de la clientèle.

On trouvait parmi les finalistes le CLSC Parc Extension et la Fédération des caisses populaires Desjardins.

Le Prix du développement régio-

nal a été remis à Maud Malval, pour son exceptionnelle contribution au développement des relations interculturelles à Laval. Arrivée d'Haïti en 1967, Mme Malval enseigne depuis 25 ans à la commission scolaire Les Écotes, de Laval, et ne cesse de citer des initiatives de rapprochement interculturel à l'école et dans la cité.

Le ministère accorde également deux mentions au milieu des communications, l'une à la revue *Images* qui veut favoriser le rapprochement, particulièrement chez les jeunes, entre les communautés culturelles et la société québécoise, et l'autre à un reportage des Productions ISCA diffusé au Point de Radio-Canada.

Les enfants de Mirabel, sur les enfants qui arrivent à Mirabel sans parents en demandant le statut de réfugié.

## CONFÉRENCE SUR LES IMPLANTS DENTAIRES

Pour tout voir et tout savoir sur la facilité des traitements, sur les avantages esthétiques et le confort des dents ou prothèses sur implants, (méthode Branemark), venez rencontrer notre équipe et nos patients. Vous pourrez voir des vidéos, des photos et des modèles de dents sur implants, etc...

Ce samedi 3 avril de 9h à 17h  
Salon des Arts de l'Hôtel Méridien  
Complexe Desjardins à Montréal

Réservez maintenant pour la conférence et une consultation personnalisée sans frais au  
464-3368 ou au 1-800-263-3368

CLINIQUE  
D'IMPLANTOLOGIE  
DENTAIRE  
DE MONTRÉAL  
DR LUC CHAUSSÉ



## INVITATION

Si vous possédez une Mercedes-Benz, vous êtes cordialement invités à notre

CLINIQUE DE SERVICE  
GRATUITE

les 6 et 7 avril 1993

Prière de prendre rendez-vous.  
Un représentant Mercedes-Benz sera sur place.

875-3999  
extérieur 771-2305

Pour la qualité du service depuis 1957.

Automobiles

CHICOINE inc.

855, rue Johnson, Saint-Hyacinthe (Québec)

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Le Prix: une musique à retenir

MARIE LAURIER  
LE DEVOIR

Joseph Rouleau a remporté son pari de faire de l'opéra tout québécois *Le Prix* un événement musical de grande portée pédagogique. Et pour sa première incursion dans ce domaine de l'art lyrique, le compositeur Jacques Héru a écrit une très belle musique orchestrale, digne en tout cas d'être retenue parmi la meilleure de sa vaste production, son opus 53.

Le malaise réside dans le texte un peu faiblard du librettiste, l'écrivain Yves Beauchemin qui réussit mal à nous convaincre de la profondeur dramatique du sujet qu'il nous présente comme une méditation sur la mort. Le ton et les répliques ont davantage l'allure d'un roman feuilleton ou d'un téléroman. Et chantées, ces répliques ont du mal à nous convaincre de leur véritable portée dramatique, grave ou humoristique comme nous le promettait l'auteur.

La première mondiale de cet opéra était présentée hier soir dans la nouvelle salle Pierre-Mercure de l'UQAM et le public lui a réservé un accueil chaleureux, celui que la vaillante équipe méritait tout compte fait, à la mesure certainement de la bonne volonté et de l'ardeur déployées par tous les intervenants. Certaines scènes ont été particulièrement réussies, notamment celle où l'écrivain vieillissant rêve qu'il a vraiment remporté le prix littéraire qu'il convoite. A cet égard, le metteur en scène Larry Tremblay a su exploiter avec bonheur le côté loufoque et onirique du scénario, pendant que la musique dirigée par Miklos Takacs soutenait fort bien l'aspect expressif et mélodique.

Joseph Rouleau et Colette Boky défendent les principaux rôles avec



Le couple Evelyne et Charles Tessier interprété par Colette Boky et Joseph Rouleau.

le professionnalisme dont ils font preuve depuis déjà plusieurs années et leurs élèves à l'UQAM peuvent se féliciter d'avoir des professeurs de ce calibre.

Les décors sont sobres et originaux, et Yves Beauchemin fait un clin d'oeil à la technologie moderne en insérant d'amusante façon l'ordinateur qui devient quasi un personnage quand on voit sur un grand écran le produit de la ponte difficile de son héros, lui-même un écrivain «en panne sèche» pour qui ses amis feront tout en leur possible pour lui obtenir le grand prix littéraire. Cette

récompense vient d'être portée à 100 000\$ et l'on voit apparaître ce montant en chiffres géants sur l'écran, comme s'il s'agissait d'une loterie, ce qui à première vue apparaît de mauvais goût et que, réflexion faite, correspond plutôt à l'esprit feuilletoniste de cette histoire.

En somme, si comme le veut sa définition un opéra est une oeuvre théâtrale mise en musique composée d'une partie orchestrale, d'une partie chantée entre le récitatif, les airs, les ensembles et le chœur, «Le Prix» est un authentique opéra. Il faut aller le voir et l'entendre.

## PATRONAT Dufour ne veut pas se pénaliser

SUITE DE LA PAGE 1

caucus conservateur du Québec, apprend-on de bonne source. La consigne à Ottawa c'est: «allons-y prudemment». Les conservateurs ont peur de se faire reprocher de ressusciter l'accord de Charlottetown, rejetée par la population en octobre, s'ils offrent certains pouvoirs au Québec.

Le ministre de l'Emploi Bernard Valcourt a fait savoir hier pour sa part que le statu quo allait continuer à s'appliquer pour le moment, même s'il reste confiant que les deux gouvernements vont trouver un terrain d'entente.

Il ajoute cependant qu'il «est trop tôt pour se donner un échéancier» en vue de renouveler les ententes existantes dans ce domaine entre les deux gouvernements et qui prennent fin... aujourd'hui même.

«Je ne peux pas me pénaliser indéfiniment», dit le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour. Le problème du CPQ, c'est que pour donner du poids à son appui à la position québécoise, il s'était engagé à boycotter les initiatives fédérales dans le domaine.

Or, des patrons de grandes entreprises font pression sur le conseil pour qu'il change son fusil d'épaule. Ottawa débloque des fonds et organise des tables de concertation à travers le pays: «On ne peut pas se priver d'expertise et éventuellement de budget dans un secteur que tout le monde voit comme la priorité», dit-il.

Le président de l'Association des manufacturiers du Québec, M. Richard Le Hir, pense de même. «Nous continuons d'appuyer M. Bourbeau, dit-il. Mais éventuel-

lement, les entreprises vont devoir faire abstraction des discours politiques et trouver le moyen d'avoir accès aux budgets», dit-il, puisque les deux gouvernements continuent à offrir des services.

Les deux principales associations patronales ont accepté de participer à un Forum des partenaires du marché du travail, organisé à Ottawa les 21 et 22 avril par la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

M. Bourbeau a quant à lui laissé entendre hier à l'Assemblée nationale qu'Ottawa risque de payer le prix électoral s'il continue à boudier les demandes du Québec.

«Si le gouvernement fédéral veut se contenter d'émettre des principes, mais n'est pas intéressé à les traduire dans la réalité, c'est son problème et la population jugera. Je ne peux quand même pas déléguer une armée pour rapatrier de force des pouvoirs ou des budgets, je ne peux pas envoyer les zouaves pontificaux», dit-il.

Il ajoute devant les journalistes que «c'est au gouvernement fédéral à faire la preuve que le fédéralisme peut être rentable».

La situation pose des problèmes à la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, qui amorce ses activités demain.

Créée pour prendre en charge tous les programmes de développement de main-d'oeuvre au Québec, y compris ceux rapatriés d'Ottawa, la société ne sait donc pas quelle sera l'étendue de ses responsabilités, convient M. Bourbeau.

## AUTOCHTONES

## Les Québécois ne cachent plus leurs ancêtres

SUITE DE LA PAGE 1

portent des nuances significatives. Ils distinguent notamment les autochtones «pure laine» et les «nouveaux convertis», ceux qui se disent à la fois autochtones et d'une autre origine.

En cinq ans, les «nouveaux convertis» sont passés de 31 620 à 72 210 au Québec, soit une augmentation de 128,4%. Au cours de la même période, la population des autochtones «pure laine» n'a augmenté que de 32,6% au Québec. En 1986, on avait dénombré 49 325 d'entre eux alors que cinq ans plus tard, leur nombre était passé à 65 405.

Statistique Canada explique la montée des «nouveaux convertis» par une plus grande sensibilisation de la population aux questions autochtones à la suite des longs débats publics sur le sujet au cours de la période qui a précédé le recensement de 1991.

Il est clair que les autochtones sont plus populaires auprès de la population, croit Hubert Charbonneau, démographe à l'Université de Montréal.

«Autrefois, les Québécois cachaient leurs ancêtres autochtones. C'était mal vu. Aujourd'hui, c'est mieux vu. Les gens se déclarent autochtones plus volontiers», dit-il.

Un tel aveu serait d'autant plus tentant que, depuis 1971, les individus complètent eux-mêmes le questionnaire du recensement: ils seraient ainsi plus simples de se déclarer autochtones selon l'air du temps ou les modes, explique M. Charbonneau.

Au Québec, le nombre des autochtones «pure laine» correspond à celui des indiens reconnus et inscrits en vertu de la Loi sur les indiens, explique Jean-Guy Fortier, fonctionnaire au ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Les gens croient qu'en se déclarant autochtones, ils obtiendront les «soi-disants bénéfices» des indiens inscrits conformément à la Loi fédérale sur les indiens, soupire M. Picard, de l'Assemblée des premières nations.

«Mais ça ne suffit pas», explique M. Fortier. Depuis 1985, un événement aurait contribué à la hausse de la population autochtone «pure laine». Un amendement à la Loi sur les indiens a permis aux femmes qui avaient perdu leur statut d'indien après avoir marié un non-autochtone de recouvrer leur statut. Le ministère des Affaires indiennes aurait ainsi accepté près de 100 000 nouveaux inscrits -femmes et

enfants de femmes dépossédés de leur statut- en vertu de cet amendement.

«Toute la question de la citoyenneté est une question délicate pour les premières nations. Il doit revenir aux nations de déterminer qui pourra être déclaré membre d'une nation. Mais, cette question ne se règlera pas demain», affirme Ghislain Picard, de l'Assemblée des premières nations.

Autre volet des études de Statistique Canada, une enquête auprès des peuples autochtones signale que 626 000 personnes s'identifiaient à leurs origines autochtones ou étaient des Indiens inscrits conformément à la Loi sur les Indiens du Canada.

On est loin du nombre total de personnes ayant déclaré des origines autochtones. Pas moins de 1,045,885 personnes ont dit avoir des origines autochtones tandis que 1,002,675 personnes ont signalé aux recenseurs avoir des antécédents autochtones.

Dans l'ensemble, la proportion de la population du Canada ayant déclaré des origines autochtones est passée de 2,8 pour cent en 1986 à 3,7 en 1991.

Le Canada compte, selon le dernier recensement, 26,9 millions d'habitants.

L'Ontario compte le plus grand nombre d'autochtones avec 172 545, soit 54,3% de plus qu'en 1986 alors qu'on en avait recensé 111 815.

La population autochtone canadienne est cependant concentrée à l'ouest de l'Ontario. Elle représente 69 pour cent de la population de cette région qui, elle, constitue moins de 30 pour cent de la population totale du Canada.

Le recensement de 1991 a dénombré 41 855 personnes d'origines autochtones au Manitoba, 30310 en Saskatchewan, 79 780 en Alberta et 94 620 en Colombie-Britannique.

Les Territoires du Nord-Ouest sont la seule région où la population d'origine autochtone est majoritaire. Avec près de 30 000 membres la communauté autochtone y forme 62,6% de la population totale.

Les autochtones, incluant Métis et Inuits, vivant en milieu urbain sont concentrés dans les villes de Vancouver, de Toronto, de Winnipeg et d'Edmonton.

Statistique Canada indique que les données de son recensement sont incomplètes. Plus de 250 réserves et établissements autochtones ont été partiellement dénombrés en 1991. Le recensement n'y a pas été autorisé ou a été interrompu avant la réception de tous les questionnaires.

## BELL «Nous sommes très déçus»

SUITE DE LA PAGE 1

mination des prochaines hausses de tarifs auxquelles l'organisme pourrait consentir. Le Conseil devrait rendre sa décision à l'été, a indiqué Lise Plouffe, une porte-parole du CRTC.

Que le CRTC rende provisoires les tarifs de Bell ne signifie pas pour autant que l'organisme pourrait accorder à Bell une hausse rétroactive. «Le CRTC ne dicte des tarifs pour l'avenir et non pas pour le passé», a précisé un autre porte-parole du CRTC, Bill Allen.

Dans sa requête présentée au début de février, Bell réclamait une hausse de quelque 11% des tarifs de son service local le 1er avril puis, à compter de septembre, d'autres augmentations pouvant aller jusqu'à 50% de ses tarifs locaux. Ainsi, une ligne résidentielle à Montréal aurait coûté 145\$ dès le 1er avril puis 18,65\$ en septembre, une hausse de 6,05\$ en tout, ou 48% de plus.

Ne se rendant pas aux arguments de Bell qui invoquait les effets conjugués de la récession et de la concurrence pour expliquer la baisse de son rendement, le CRTC n'a vu aucune raison de déroger à sa pratique en accordant une hausse des tarifs, même provisoires et révisables, sans une audience publique complète. Seules des «circonstances spéciales manifestes, par exemple, lors d'un long retard dans le traitement d'une requête, pourraient entraîner une dégradation sérieuse de la si-

tuation financière d'une compagnie de téléphone». Selon le CRTC, ces circonstances n'existent pas.

«Nous sommes très déçus. Le CRTC ne semble pas avoir conclu que nous subissons de désastres majeurs», a estimé, hier, le porte-parole de Bell, Claude Beauregard.

Pourtant, le 17 mars dernier, Bell prévenait le CRTC que sa situation financière, qui, à terme, lui apparaît intenable, se détériorait plus encore qu'elle ne le prévoyait le 5 février. Bell semble avoir de la difficulté à prévoir ses revenus avec justesse par les temps qui courent. Ainsi, Bell s'attendait à afficher un manque à gagner de 210 millions\$ en 1993 si le CRTC ne lui accordait pas la hausse provisoire et l'augmentation massive de septembre. Or moins de deux mois après avoir fait cette projection, Bell entrevoit qu'elle subira un manque à gagner de 370 millions\$, soit 160 millions\$ de plus que prévu. «Le rajustement provisoire des tarifs n'en était que plus urgent», écrit la compagnie dans un communiqué.

En outre, Bell aurait préféré adoucir ses hausses en les assénant en deux coups «afin de faciliter l'adaptation des clients», précise la compagnie.

A court terme, Bell entend évaluer «les conséquences de la décision d'aujourd'hui [hier] sur l'ensemble de ses activités», y compris son programme d'investissement. Bell «cherchera aussi d'autres façons d'accroître ses revenus» et prévient qu'il sera difficile de ne pas toucher au service offert aux clients.

## SERVICES SECRETS

## Faillite du système judiciaire

SUITE DE LA PAGE 1

l'opposer au SCRS et de la duplicité chronique de la classe politique fédérale à l'endroit des deux services de renseignements, qui accorde à ses agents secrets plus de latitude ici que dans la plupart des autres pays démocratiques. Il fonce dans le SCRS, ses bévues, son inefficacité structurelle et sa rivalité avec la GRC.

Sa conclusion, dans le chapitre «Que sont-ils devenus?», débouche sur une question énorme, laissée sans réponse, soit la faillite du système judiciaire et des tribunaux canadiens devant le non-respect des lois par les agents secrets.

L'agent Samson, blessé par la bombe qu'il plaçait pour le compte de la pègre, fut le seul agent de la GRC incarcéré pour avoir transgressé la loi. La chose est d'autant plus ironique que c'est lui qui a déclenché le cataclysme, qui a fait perdre les services de renseignements à la GRC au profit d'une nouvelle agence civile, à la suite des commissions Keable et McDonald. Il avait lancé à son procès qu'il avait fait «bien pire» en cambriolant les locaux de l'Agence de presse libre du Québec (APLQ) avec d'autres policiers de la SQ et de la police de Montréal.

Le surintendant principal Cobb, de la GRC, l'inspecteur Jean Coutellier, de la SQ, et l'inspecteur Roger Cormier, de la police de Montréal, ont finalement plaidé coupable pour le cambriolage de l'APLQ après avoir été visés personnellement par la commission Keable, un courage que n'a pas eu le juge McDonald et ses commissaires libéraux Gilbert et Rickerd, précise Cléroux.

Mais les trois policiers devaient être libérés inconditionnellement par le juge Roger Vincent, le 17 juin 1977, ce qui fait qu'ils n'ont eu aucun dossier judiciaire et ont vagué, le lendemain, à leurs honorables fonctions policières.

En tout, raconte le journaliste du *Globe and Mail*, 18 policiers furent accusés. Deux furent reconnus coupables mais aucun n'a été mis en prison. Le juge prononça une décision de relaxe, pour l'un. Et pour l'autre, il octroya un sursis. Trois autres furent acquittés. Quatre autres ont vu leurs accusations abandonnées faute de preuves suffisantes.

Les autres causes, raconte Cléroux, traînèrent devant les tribunaux jusqu'à ce que la Cour d'appel, invoquant les délais indus au sens de la Charte de Pierre Trudeau, décide que cela suffisait. Les accusations furent abandonnées. Aucun policier identifié pour avoir transgressé la loi dans d'autres provinces ne fut accusé.

«Il ne fut jamais question de congés ni de suspensions

(durant les procès qui coûtèrent plus de 2 millions\$ aux contribuables). Ils eurent de longues et heureuses carrières, des promotions, des honneurs», conclut le journaliste. C'est cette conclusion qui laisse le lecteur sur la perspective d'un autre livre, qui permettrait de mieux comprendre comment les pouvoirs politiques et judiciaires peuvent soudainement tomber en panne au même moment, dans les mêmes dossiers.

Cléroux a aussi enrichi son livre d'un chapitre sur l'affaire Morin, qui ne révèle rien de vraiment important mais qui l'analyse dans la logique du renseignement, plutôt qu'à la morale souvent facile et factice de l'univers politique.

Morin, raconte Cléroux, a travaillé à titre de haut fonctionnaire et avec l'accord de ses supérieurs avec les services de la GRC, chargés de la sécurité et qui s'intéressaient à ce titre aux dignitaires en visite ici. Contrairement à ce qu'on a pu lire, l'affaire Morin ne remonte pas aux années 60. Si tel était le cas, il faudrait examiner le cas de tous ces fonctionnaires qui continuent de faire le même travail au titre de la collaboration intergouvernementale, ce qui n'est ni un crime, ni une trahison, et qui ne l'était pas davantage pour Claude Morin, qui n'était pas indépendantiste à l'époque.

Par contre, Cléroux est impitoyable devant la prétention de l'homme politique, qui pensait tenir en échec, seul, le formidable appareil de renseignement qu'était devenue la GRC.

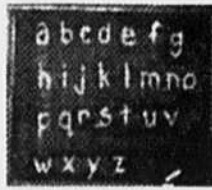
Après que Morin fut filmé en train d'accepter de l'argent, une hypothèse dont il a sous-estimé l'importance politique, raconte Cléroux en entrevue, «comme ministre, il était fait».

«Imaginez, dit-il, qu'à la table des pourparlers constitutionnels un ministre fédéral lui lance à la fin d'une séance de négociation: en passant, je vous transmets les salutations de M. Fontaine (un de ses contrôleurs de la GRC).»

On sent que le journaliste est déjà sur d'autres pistes: il s'interroge maintenant sur le fait que certains stratèges péquistes aient eu en main, la veille de la grande conférence constitutionnelle de 1981, l'essentiel des positions d'Ottawa, qu'ils ont coulées aux journalistes. Mais, explique-t-il, le fédéral devait connaître très exactement le dossier du Québec pour le mettre en échec et mât en une seule nuit, celle des Long Couteaux.

Comment? Y avait-il une autre taupe dans le cabinet péquiste? A-t-on utilisé l'espionnage électronique? À l'écouter, je me disais que la dernière page d'un bon livre est toujours la première du suivant...

La plupart des gens croient qu'il n'y a qu'une façon d'aider le monde en développement. Nous en avons 26.



L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement.

J'aimerais plus de renseignements sur les programmes de CODE.

Nom.....

Adresse.....

.....

Téléphone.....

Adresse de retour:

CODE, 321, rue Chapel  
Ottawa (Ontario) K1N 7Z2

Économisez jusqu'à 40\$ par année

Abaissez la température du thermostat de 20°C à 17°C durant la nuit.



## LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 985-3333
ADMINISTRATION	(514) 985-3333
AVIS PUBLICS	(514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES	(514) 985-3344
PUBLICITÉ	(514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS	1-800-363-0305

ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.  
Montréal (514) 985-3355 Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

SERVICE À LA CLIENTÈLE  
**LE DEVOIR**  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE  
MONTREAL (QUEBEC) H3A 3M9

LES BUREAUX DU DEVOIR  
SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR

# LES SPORTS

## Stevens libéré

Les Expos ont pleinement confiance en Jack Clark

RICHARD MILO  
PRESSE CANADIENNE

West Palm Beach — Lee Stevens, un géant de six pieds quatre pouces que les Expos ont obtenu en retour d'un joueur de football, a été libéré hier.

Le joueur de premier but ne frappait que pour .200 (10-en-50). Après un bon début de camp, il ne faisait rien qui vaille depuis trois semaines.

Il totalisait 10 points produits, un sommet dans l'équipe, mais la majorité ont été obtenus dans la première semaine.

«À la suite du départ de Franklin Stubbs, il semblait avoir la voie libre jusqu'au marbre», a expliqué Felipe Alou.

«Mais il se s'était pas beaucoup amélioré. C'est triste. Il a travaillé fort et il y a eu de jours comme lui qui peuvent frapper avec autant de force.»

Stevens, 25 ans, avait été acquis cet automne des Angels de la Californie en retour du lanceur Jeff Tuss, qui devait opter pour le football. En guise de compensation, les Angels ont obtenu le lanceur Keith Morrison.

Bâti comme un joueur de football, Stevens a expédié une balle sur le tableau indicateur à Fort Lauderdale le 10 mars, un coup bon pour trois points contre les Yankees de New York à Fort Lauderdale.

Ce fut toutefois son seul circuit.

«On a des plans pour Jack Clark s'il peut retrouver la forme et on va donner un essai à Johnny VanderWal au premier but, a dit Felipe Alou. VanderWal est un bon frappeur et on aimerait qu'il puisse jouer à tous les jours.»

VanderWal, le quatrième voltigeur des Expos, a entrepris le match d'hier au premier but pour la première fois du camp.

«J'ai joué sept à huit matchs au premier but dans les ligues d'hiver. Je pense que je peux être adéquat sur une surface synthétique. Avec le temps, je pourrais le devenir sur du gazon naturel.»

### Dernier jour

C'était hier la dernière journée pour retrancher un joueur sans avoir à lui verser son plein salaire pour la saison 1993. Ainsi, Stevens ne touchera que 25% de son salaire d'environ 150 000\$.

Il aurait pu être offert au repêchage mais les Expos disent qu'ils n'ont pas besoin de lui avec les Lynx d'Ottawa dans le AAA.

«Nous avons déjà Derrick White. Il a un bel avenir s'il joue à tous les jours. Nous pensons que nous avons également d'autres joueurs», a noté le directeur-gérant Dan Duquette.

White, un frappeur droitier, a claqué 13 circuits et produit 81 à Harrisburg (AA) tout en frappant pour .277, l'an passé.

Archi Cianfrocco peut aussi être utilisé au premier but. De plus, le jeune Cliff Floyd a été cédé dans le AA justement pour apprendre à jouer au premier but.

### En larmes

Stevens avait les larmes aux yeux hier en répondant aux journalistes. «Je ne sais pas ce que je vais faire. Pour le moment, je retourne voir mes enfants», a-t-il confié.

«Je pense qu'ils veulent en voir d'autres mais je ne sais pas qui.»

«Je pensais que l'arrivée de Jack Clark allait avoir un impact mais j'étais loin de penser qu'il serait aussi important.»

Il croyait prendre un nouveau départ avec les Expos. L'an passé, il n'avait frappé que pour .221 avec les Angels de la Californie.

«J'ai bien commencé le camp. C'est ce que je voulais faire avec ma nouvelle équipe. Mais tout s'est brusquement arrêté...»

Le gérant Felipe Alou est allé le reconforter après l'avoir vu pleurer devant la presse.

«Il va se trouver du travail dans le AAA, a dit Alou. Il se retrouve dans une situation où il pourra choisir son équipe.»

Alou a noté qu'il n'avait pas vu un joueur manifester autant d'émotion depuis ses jours comme joueur.

«C'est un bon signe. Ça montre qu'il veut jouer.»

## Duel Canadien-Nordiques

Un changement de philosophie dicté par Jacques Demers

GUY ROBILLARD  
PRESSE CANADIENNE

Jacques Demers a convié ses joueurs à une nouvelle approche d'ici la fin de la saison et cette nouvelle philosophie lui a en même temps permis d'éviter habilement le sujet de la lutte avec les Nordiques et de l'importance du match de ce soir.

«J'espère bien me faire comprendre», a déclaré l'entraîneur après une pause: «si on finit au troisième rang avec plus de 100 points et quelqu'un vient me dire qu'on a connu une mauvaise saison, je ne serai pas d'accord. Si on est pour finir au premier rang, tant mieux. Mais si on finit deuxième ou même troisième, on aura quand même connu une très, très bonne saison, compte tenu de tous les blessés que nous avons eus et du fait que nous alignons plus de jeunes que de vétérans. Je ne veux plus ajouter aucune pression (...) J'ai pris, je pense, ma première journée de congé dimanche, j'ai beaucoup réfléchi avec mon épouse et c'est le message que j'ai livré à mes joueurs: on ne peut pas parler de saison décevante avec plus de 100 points.»

Selon Demers, la réaction a été immédiate et il a découvert depuis lundi «une équipe très relaxe, de bonne humeur et qui vient de participer à deux entraînements extraordinaires.»

«L'atmosphère est très bonne et l'esprit d'équipe est extraordinaire», a répété l'entraîneur positif. Nous avons beaucoup de jeunes et c'est moi qui dois faire relaxer cette équipe-là. On avait entendu des commentaires disant que la lutte dans notre division se ferait entre Québec et Buffalo, ou encore Boston, mais nous sommes toujours premiers.

«On a gagné quatre de nos six derniers matches, et il est important de bien terminer la saison pour bien jouer dans les séries. Tout ce que je veux, c'est que l'équipe termine en force, peu importe le classement, et de ne plus nous présenter sans intensité comme on l'a fait à Boston.»

### Retour retardé

Stephan Lebeau devra retarder d'une semaine un retour au jeu maintenant prévu, s'il n'y a pas de complication, pour le match de mercredi prochain à Pittsburgh.

Une dernière chance pour les Fleurdelys de finir premiers de section

ROBERT LAFLAMME  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les Nordiques ont trebuché à quelques reprises dernièrement quand l'enjeu était important mais la situation pourrait être différente ce soir au Forum, où ils ont gagné leurs deux matches cette saison.

Le septième duel entre les équipes du Québec constitue peut-être la dernière occasion pour les Fleurdelys de rattraper le Canadien au premier rang de la division Adams.

Mais l'entraîneur Pierre Pagé a quelque peu minimisé son importance, hier, au terme de la séance d'entraînement des siens. «Il existe plusieurs façons de devancer les rivaux. Une d'entre elles est de gagner quand on les affronte», a souligné Pagé.

«C'est la dernière fois en saison régulière que nous nous mesurons au Canadien, a-t-il repris. C'est la dernière chance que nous méritons de contrôler notre destinée. Nous devons en profiter.»

Pagé estime qu'il faudra davantage qu'une victoire contre le Tricolore pour se faufiler au premier rang de la division Adams. Les Nordiques devront gagner plusieurs matches de suite.

«Une série de victoires, c'est ce dont nous avons besoin. Le Canadien a connu quelques excellentes séquences cette saison. Ça explique grandement ses succès. Nous avons connu plusieurs bonnes périodes et d'autres moins bonnes. Je souhaite que nous prenions goût au premier rang et que nous y demeurions», a-t-il avancé.

## Retour de Torvill et Dean



LES BRITANNIQUES Jayne Torvill et Christopher Dean, considérés par certains comme le meilleur couple au monde de danse sur glace, ont annoncé leur retour à la compétition amateur dans l'espoir de rafler une seconde médaille d'or aux prochains Jeux olympiques de Lillehammer. «Nous avons passé dix mois à réfléchir avant de décider que nous avions besoin d'un autre défi», a déclaré Jayne Torvill lors d'une conférence de presse au Royal Albert Hall de Londres. Cela faisait déjà plusieurs mois que la rumeur courait que le couple reviendrait sur la glace. «Depuis que nous avons pris la décision, nous nous sentons régénérés», a ajouté Dean, par ailleurs époux d'Isabelle Duchesnay. Lundi, l'Américain Brian Boitano, médaillé d'or aux Jeux de Calgary, en 1988, a fait savoir qu'il allait effectuer un retour à la compétition amateur. La Canadienne Elizabeth Manley, médaillée d'argent à Calgary derrière Katarina Witt, songe aussi à un retour.

## Les Jays échantent Derek Bell et congédient Wells

Toronto (PC) — Les Blue Jays de Toronto se sont départis de deux joueurs controversés hier, lorsqu'ils ont échangé le voltigeur Derek Bell aux Padres de San Diego et ont congédié le lanceur gaucher David Wells.

Les Blue Jays ont obtenu des Padres le voltigeur Darin Jackson. Toronto a aussi cédé dans la transaction le voltigeur des ligues mineures Stoney Briggs.

Wells, gagnant de 15 victoires en 1991, avait été relégué à l'enclos des releveurs au printemps dernier. Il a présenté un dossier de 7-9 et une moyenne de points mérités de 5,40 l'an dernier.

Le gérant Cito Gaston n'avait pas mâché ses mots à l'endroit de Bell, jadis un des plus beaux espoirs de l'équipe, après le match hors-concours de dimanche contre les Tigers de Detroit. Bell avait commis un double retrait lorsqu'il s'était fait prendre à contre-pied au deuxième coussin sur une chandelle à l'avant-champ.

Bell, âgé de 24 ans, avait mérité le titre de joueur par excellence de la Ligue internationale en 1991. En 61 matches avec les Blue Jays la saison dernière, il a présenté une moyenne de .242 avec deux circuits et 15 points produits.

D'autre part les Blue Jays ont vendu le contrat du lanceur gaucher Bob MacDonald aux Tigers de Detroit.

## 8400 participants au Maski-courons

MARIO SIMARD  
PRESSE CANADIENNE

L'organisation du Maski-Courons est en branle pour la 19e édition, le 13 juin à Saint-Gabriel de Brandon. L'objectif: 8400 participants pour les épreuves de course et de marche, soit une centaine de plus que l'année dernière.

Le 20 kilomètres de course à pied demeure l'épreuve reine, qui attire des coureurs d'élite d'une vingtaine de pays. Les organisateurs souhaitent aussi développer le volet participatif, et c'est pourquoi ils ont ajouté cette année une troisième épreuve de marche, le 10 kilomètres, qui s'ajoute aux cinq et 20 kilomètres.

«Nous accordons de plus en plus d'importance à la marche, pour impliquer toute la famille», a raconté le président du comité organisateur, Raymond Hénault, hier.

## Claude Mouton s'éteint

«Ils ne m'auront pas», disait-il encore vendredi

PRESSE CANADIENNE

Claude Mouton, qui occupait la fonction de directeur des relations publiques du Club de hockey Canadien, est décédé hier soir à l'âge de 61 ans d'un cancer du pancréas.

Mouton était surtout connu pour son travail d'annonceur lors des matches du Canadien au Forum. Il occupait cette fonction depuis 21 ans.

Claude Mouton a aussi été annonceur lors des matches des Expos à leurs débuts dans la Ligue nationale de baseball au parc Jarry, soit de 1969 à 1972.

Il laisse dans le deuil son épouse Monique ainsi que ses enfants Pierre et Michel.

Journaliste de carrière, Claude Mouton a travaillé pendant de nombreuses années au poste CKAC où il a en outre occupé le poste de directeur des sports. Il s'est aussi impliqué à fond dans le cyclisme, une discipline sportive qu'il aimait entre toutes.

Même si tous savaient qu'il était gravement malade depuis de longs mois déjà, Claude Mouton a insisté pour faire son travail jusqu'au bout et il était toujours au poste samedi quand le Canadien a reçu la visite des Sénateurs d'Ottawa.

«Le décès de Claude constitue une lourde perte pour chacun de nous, a dit le président du Canadien, Ronald Corey. Tout au long de sa maladie, il a fait preuve d'une volonté et d'un courage qui serviront longtemps d'exemple. Sa voix était synonyme du Canadien de Montréal et du hockey en général.»

Serge Savard, dg du Canadien, a vu Claude Mouton se battre jusqu'à la fin. «Ça c'est une grande leçon, dit-il. Vendredi, il est venu me voir dans mon bureau au Forum. Il semblait déjà très souffrant. Mais c'était un éternel optimiste, un bagarreur. Il m'a alors dit: "Ils ne m'auront pas." Et le lendemain, il était à son poste. Il s'est battu jusqu'au bout.»



Le plus célèbre annonceur des matches du Canadien est décédé hier à 61 ans d'un cancer du pancréas.

### HOCKEY

#### LIGUE NATIONALE

##### HIER

Pittsburgh 6, Ottawa 4
Washington 4, Buffalo 1
Boston 3, Hartford 1
NY Islanders 2, Philadelphie 1
Vancouver 6, Saint Louis 3
Winnipeg à Calgary

<b>Lundi</b>	<b>DeMain</b>
San Jose 0, New Jersey 5	Hartford à Pittsburgh
Los Angeles 9, Detroit 3	Québec à Ottawa
<b>Ce soir</b>	19h35, TQS
New Jersey à Buffalo	Vancouver à Tampa Bay
Québec à Montréal	Los Angeles à Philadelphie
19h35, TVA	Detroit à Chicago
Los Angeles à Toronto	Minnesota à Calgary
Minnesota à Edmonton	Winnipeg à San Jose

#### LIGUE NATIONALE

##### Conférence Prince-de-Galles

###### Section Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
y-Montréal	77	46	25	6	312	254	98
y-Québec	76	42	24	10	320	272	94
y-Boston	76	43	26	7	297	257	93
y-Buffalo	76	37	29	10	315	267	84
Hartford	74	22	47	5	246	326	49
Ottawa	76	9	63	4	185	358	22

###### Section Patrick

x-Pittsburgh	77	50	21	6	323	246	106
Washington	76	39	30	7	304	266	85
New Jersey	76	38	32	6	280	264	82
NY Islanders	75	36	33	6	302	266	78
NY Rangers	75	33	31	11	284	274	77
Philadelphie	75	28	36	11	283	301	67

##### Conférence Clarence-Campbell

###### Section Norris

y-Chicago	76	42	24	10	254	209	94
y-Detroit	79	42	28	9	341	269	93
y-Toronto	76	41	25	10	271	217	92
Saint Louis	77	35	33	9	258	256	79
Minnesota	76	33	33	10	251	266	76
Tampa Bay	76	22	49	5	222	294	49

###### Section Smythe

y-Vancouver	76	40	27	9	310	245	89
y-Calgary	75	37	28	10	281	254	84
y-Los Ang	76	36	32	8	312	310	80
y-Winnipeg	76	34	35	7	282	290	75
Edmonton	77	25	44	8	220	305	58
San Jose	77	10	65	2	197	384	22

##### x-Champion de section

##### y-Assurés d'une place dans les séries

#### LES MENEURS

	b	p	pts	Canadien	b	p	pts
Lemieux, Pit.	56	83	139				
Lafontaine, Buf.	50	88	138	Damphousse	37	57	94
Yzerman, Det.	55	73	128	Muller	36	56	92
Oates, Bos.	43	84	127	Bellows	37	46	83
Gilmour, Tor.	31	90	121	Lebeau	30	49	79
Mosley, Buf.	73	45	118	Keane	15	44	58
Turgeon, Isl.	48	68	116	Savard	15	33	48
Selanne, Win.	70	45	115	Dionne	18	27	45
Recchi, Phi.	49	62	111	Desjardins	13	30	43
Robitaille, LA.	55	54	109				
Stevens, Pit.	53	49	102				
Sundin, Qué.	41	61	102				
Sakic, Qué.	45	53	98	Sundin	41	61	102
Bure, Van.	55	42	97	Sakic	45	53	98
Hull, StL.	50	45	95	Duschesne	20	61	81
Roenick, Chi.	41	54	95	Ricci	25	49	74
Juneau, Bos.	29	66	95	Nolan	33	36	69
Janney, StL.	19	76	95	Kovalenko	25	36	61
Andreychuk, Tor 52	42	94		Young	24	28	52

#### EN BREF

### NAROZHILENKO

#### «POSITIVE»

La Russe Ludmila Narozhilenko, détentrice du record du monde en salle du 60 m haies, a subi un contrôle antidopage positif à l'issue de la réunion de Liévin (nord de la France) le 13 février dernier, a déclaré le secrétaire général de l'IAAF. «Elle a été confirmée positive. Maintenant, elle doit être entendue par sa fédération pour pouvoir se défendre. Il sera alors décidé si elle peut encore être autorisée à courir», a précisé M. Gyulai, trois jours après la contre-expertise effectuée samedi dans la région parisienne. Quinze jours avant son contrôle, Narozhilenko avait perdu sa mère. Elle affirme pour sa défense avoir été admise à l'hôpital à la suite d'un évanouissement, et s'y être vu prescrire des médicaments dont elle ignore la nature.

### NAGEUSE SUSPENDUE

La Fédération internationale de natation a suspendu hier pour la première fois une nageuse chinoise, Zhou Xin, qui sera interdite de compétition pendant deux ans. Un contrôle subi lors d'une épreuve de coupe du monde à Pékin en janvier, où elle avait terminé quatrième du 200 mètres quatre nages, a révélé la présence de stéroïdes anabolisants, a déclaré le directeur de la Fédération, Cornel Marculescu. Zhou Xin est membre du club de natation de Pékin, mais ne fait pas partie de l'équipe nationale qui a remporté neuf médailles aux derniers Jeux olympiques.

### KRABBE NE POURRA DÉFENDRE SON TITRE

La double championne du monde de sprint Katrin Krabbe ne pourra pas défendre son titre aux Mondiaux de Stuttgart en août, bien que sa suspension pour dopage, ramenée à un an, prenne fin la veille de la compétition, a fait savoir hier la Fédération internationale d'athlétisme. Le secrétaire général de l'IAAF, Istvan Gyulai, a expliqué que la championne allemande serait en effet dans l'impossibilité de disputer les qualifications, qui, elles, auront lieu avant la fin de sa suspension. Krabbe, championne du monde du 100 et du 200 mètres, a vu sa suspension de quatre ans pour dopage réduite à un an hier par la Fédération allemande d'athlétisme (DLV).

## Économisez jusqu'à 40\$ par année

Calfeutrez vos portes et fenêtres.



100 KILO

333 KILO

### Accident impliquant trois joueurs des Indiens de Cleveland

## Crews était ivre selon les lois de la Floride

Orlando (AP) — Le lanceur des Indiens de Cleveland Tim Crews était ivre en vertu des lois de l'Etat de la Floride quand l'embarcation motorisée qu'il pilotait a heurté un quai, le 22 mars, coûtant ainsi la vie à Crews et son coéquipier Steve Olin, en plus de blesser sérieusement Bob Ojeda.

L'enquête a cependant révélé qu'Olin et Ojeda ne se trouvaient pas en état d'ébriété.

Les analyses sanguines ont révélé que le taux d'alcool de Crews se situait à 0,14, alors que la limite permise en Floride est de 0,10. Les taux d'Olin et Ojeda se situaient à 0,02 et 0,006 respectivement. Le colonel

Bob Edwards, de la Commission des activités aquatiques et de la pêche en Floride, a déclaré qu'aucune accusation ne serait portée.

Les trois joueurs avaient pris part à un pique-nique au domicile de Crews avant de quitter pour une randonnée sur l'eau après le coucher du soleil.